

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	Version N°1 Date : 02/11/2022 Remplace la Fiche du
<b>TERFOR B</b>	1/10

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TERFOR B**  
 Numéro UFI :  
 Forme du produit : Mélange  
 Type de produit : Inhibiteur des odeurs pour contenant

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
 Réservé à un usage professionnel  
 Utilisation de la substance/mélange : Inhibiteur des odeurs pour contenant

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société DIAP France

ZAC Des Vallières  
 3 Allée des Rousselets  
 77400 Thorigny sur Marne  
 Tel : 01.64.02.45.86 Fax : 01.64.30.47.45  
 diap.france@wanadoo.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaires
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres antipoison et de toxico-vigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 H411  
 EUH208

Ce mélange ne présente pas de dangers physiques.

Pour le texte intégral des mentions de danger H et EUH : voir la RUBRIQUE 16.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	Version N°1 Date : 02/11/2022 Remplace la Fiche du
<b>TERFOR B</b>	2/10

## 2.2. Eléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]



Pictogrammes danger (CLP)

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

Attention

Composants dangereux

Mentions de danger (CLP)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)

P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/ consulter un médecin.

Composant dangereux pour l'étiquetage

P501 – Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases supplémentaires

Composés de l'ammonium quaternaire, benzyle-C12-14 (nombre pair)- alkyl diméthyl, chlorures  
 EUH208 Contient de l'eucalyptol. Peut produire une réaction allergique

## 2.3. Autres dangers

### Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC)  $\geq 0.1$  % publiées par l'Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'Annexe XIII du Règlement REACH (CE N°1907/2006).

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable.

### 3.2. Mélange

**Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**

Nom	Identificateur de produit	% (m/m)	Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique, facteur M et ETA
Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium	(N° CAS) 68424-85-1 (Numéro CE) 270-325-2	< 0.9	Acute Tox. 4 (oral), H302 Skin Corr 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	Version N°1 Date : 02/11/2022 Remplace la Fiche du
<b>TERFOR B</b>	3/10

Pour le texte intégral des mentions de danger H et EUH : voir la RUBRIQUE 16.

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins généraux :	D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Premiers soins après contact oculaire :	Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion :	Rincer la bouche, NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau et au savon.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Tous les agents d'extinction sont utilisables : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés :	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie :	Liquide non inflammable
---------------------	-------------------------

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
---	--

Protection en cas d'incendie :	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
--------------------------------	---

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non secouristes

Équipement de protection :	Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Procédures d'urgence	Eloigner le personnel superflu.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	Version N°1 Date : 02/11/2022 Remplace la Fiche du
<b>TERFOR B</b>	4/10

### 6.1.2. Pour les secouristes

**Équipement de protection :**

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

**Procédures d'urgence :**

Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Procédés de nettoyage :**

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Mesures d'hygiène :**

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, boire, fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles Incompatibilités

**Conditions de stockage :**

Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation (s) finale(s) particulière(s)

Utiliser le produit pur ou dilué jusqu'à 50 fois son volume d'eau. Pulvériser sur les sols ou verser dans les canalisations rigoles, ... Dans les bacs à graisse la dose optimale est de 10 à 20 % de produit par rapport à la graisse.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Équipement de protection individuelle :**

Éviter toute exposition inutile.

**Protection des yeux :**

Lunettes de sécurité.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	Version N°1 Date : 02/11/2022 Remplace la Fiche du
<b>TERFOR B</b>	5/10

<b>Protection des mains :</b>	En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants
<b>Protection de la peau et du corps :</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection des voies respiratoires :</b>	Aucune protection spéciale n'est requise
<b>Autres informations :</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillé devront être lavées.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat physique</b>	: Liquide
<b>Couleur</b>	: Blanc
<b>Odeur</b>	: Eucalyptus
<b>Seuil olfactif</b>	: Aucune donnée disponible
<b>pH</b>	: 7 +/- 0.5
<b>Vitesse d'évaporation relative (l'acétate Butylique = 1)</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Point de fusion</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Point de congélation</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Point d'éclair</b>	: Non concerné
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Densité relative de vapeur à 20°C</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	: 1 à 20°C
<b>Solubilité</b>	: Soluble dans l'eau
<b>Log Pow</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Limites explosives</b>	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	Version N°1 Date : 02/11/2022 Remplace la Fiche du
<b>TERFOR B</b>	6/10

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune sous utilisation normale.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, acides, alcalis.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

<b>Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (68424-85-1)</b>	
DL50 orale rat	397.5 ml/kg
DL50 cutanée lapin	3413 mg/kg

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</b>	Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée :</b>	Non classé Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée :</b>	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes : cibles (exposition unique)</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes : cibles (exposition répétée)</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration : cibles (exposition unique)</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	Version N°1 Date : 02/11/2022 Remplace la Fiche du
<b>TERFOR B</b>	7/10

**Effets néfastes potentiels sur la santé humaine : et symptômes possibles :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Propriétés perturbants le système endocrinien

Aucune donnée supplémentaire disponible.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecologie – Général

<b>Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (68424-85-1)</b>	
CL50 poisson l	0.85 mg/l (96h)

Le produit n'est pas classé dangereux pour l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>TERFOR B</b>	
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité finale (série OCDE 301) conformément au Règlement européen CE N°648/2004 relatif aux détergents.	
<b>Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (68424-85-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>TERFOR B</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles
<b>Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (68424-85-1)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non bio-accumulable

### 12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>TERFOR B</b>	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes informations supplémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Indications complémentaires

: Eviter le rejet dans l'environnement

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	Version N°1 Date : 02/11/2022 Remplace la Fiche du
<b>TERFOR B</b>	8/10

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation pour l'élimination des déchets :** Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/CE

**Ecologie – déchets :** Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non réglementé pour le transport				
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

<b>14.6.1. Transports par voie terrestre</b>	Non soumis
<b>14.6.2. Transports maritimes</b>	Non soumis
<b>14.6.3. Transports aériens</b>	Non soumis
<b>14.6.4. Transports par voie fluviale</b>	Non soumis
<b>14.6.5. Transports ferroviaires</b>	Non soumis

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	Version N°1 Date : 02/11/2022 Remplace la Fiche du
<b>TERFOR B</b>	9/10

#### 14.7. Transports en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'annexe XIV de REACH.

Ne contient aucune substance relative au règlement n°2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Ne contient aucune substance relative au règlement n°1005/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### SECTION 16 : Autres informations

Sources des données : REGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/200

#### Textes des phrases H- et EUH mentionnées à la section 3

H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, provoque des effets à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, provoque des effets à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

<p align="center"><b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b></p> <p align="center">Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878</p>	<p align="center">Version N°1 Date : 02/11/2022 Remplace la Fiche du</p>
<p align="center"><b>TERFOR B</b></p>	<p align="center">10/10</p>

- **Date d'émission**                      **02/11/2022**
- **Remplace la fiche du**

**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS est rédigée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.